

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:

**Modification du tableau
des effectifs**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

23

Suffrages exprimés :

27

Le Conseil a été

convoqué le :

23 septembre 2025

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 30 septembre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de **CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : **VINGT-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ**
(29 SEPTEMBRE 2025)

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, GAUDILLERE David, ISABELLON Anne, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, MONNERY Maguy, PETIT Jean-Pierre, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, VOISIN Laurent.

Etaient excusés : BEAUDET Marie-Pierre est excusée et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc; MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à VOISIN Laurent; RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien ; GARLET Teddy.

Rapporteur : Madame le Maire

EXPOSE

Afin de mettre en conformité le tableau des effectifs suite à des recrutements, mouvements de personnel, la ville doit actualiser ce tableau de la façon suivante :

1- Filière sociale :

Suppression du grade d'agent social principal de 2^{ème} classe à raison de 32h30 hebdomadaires et création d'un poste d'agent social à raison de 22h30 hebdomadaires.

Le poste à 32h30 se décompose de la façon suivante :

- 22h30 pour les missions d'auxiliaire de vie
- 10h pour les missions d'agent périscolaire sur le temps méridien

Suite à un mouvement de personnel, il a été décidé de recentrer ce poste sur les missions d'auxiliaire de vie.

Suppression du grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet suite à la nomination d'un agent lauréat de concours, au 1^{er} septembre 2025 sur le poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

2- Filière technique :

Suppression du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et création du grade d'adjoint technique : suite à la mutation d'un agent et au recrutement de son remplaçant, titulaire du grade d'adjoint technique.

Suite aux nominations promotion interne, il convient de supprimer les trois postes suivants :

- Agent de maîtrise principal à temps complet
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

3- Filière administrative :

a) Disponibilité discrétionnaire

Suite à la disponibilité discrétionnaire d'un agent, il convient de créer un poste d'attaché à temps complet, afin d'assurer son remplacement.

De même, il convient de supprimer, au 1^{er} octobre 2025, le poste détenu par l'agent ayant demandé sa disponibilité : technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet.

b) Modification du besoin

Il convient de faire évoluer le poste de responsable achat et contrôle de gestion (attaché, catégorie A à temps complet), vers un poste de chargé de mission finances et commande publique (rédacteur principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps complet).

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal la suppression du poste d'attaché à temps complet à compter du 15 janvier 2026 et la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 15 janvier 2026.

4- Filière animation

Afin de mettre le grade d'un agent en conformité avec les missions exercées, il convient de supprimer le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 33h hebdomadaires et créer le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à raison de 33h hebdomadaires, à compter du 1^{er} octobre 2025.

Délibération

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

VU la délibération du 17 juin 2024 modifiant le tableau des effectifs ;

VU le tableau des effectifs au 15 octobre 2024 ;

VU l'avis favorable du Conseil Social Territorial du 24 septembre 2025 ;

VU l'avis favorable des commissions réunies du 17 septembre 2025 ;

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après interventions de M. PETIT et de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la création, la suppression et la transformation de grades au tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus.

APPROUVE le recrutement d'agents contractuels conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8 et suivants ainsi que l'article L.332-23.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

